

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 15 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	7 Avril 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	8 Avril 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Marie-France FABREGES
Membres absents (y compris les procurations)	1	POUR	: 32
Nombre de procurations	1	CONTRE	: 0
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	32	ABSTENTION	: 0

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	X	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	X	D'IMPERIO Cédric	X	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie-France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOLAT REY Claude	Procuration à M. MONIER	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magalie	X	VANDELVEDE Hélène	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	X	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 28.2026

Election des autres membres du Bureau communautaire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'article 2-2 des statuts de la communauté de communes qui prévoit que le bureau communautaire comprend 16 membres représentant les 16 communes (un élu par commune y compris le Président et les vice-présidents),

Vu la délibération N° 26.2026 du Conseil communautaire du 15.04.2026 portant création de six (6) postes de Vices-présidents,

Vu la délibération N° 27.2026 du Conseil communautaire du 15.04.2026 d'élection des six Vice-Présidents,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire annexé à la présente délibération,

Considérant que les autres membres du Bureau communautaire sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Considérant qu'avec l'élection du Président et des six vice-présidents, sept membres du bureau représentant sept communes différentes ont déjà été élus au Bureau communautaire (Barnas, Burzet, Jaujac, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Prades et Saint Cirgues de Prades);

Il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau.

Vu les résultats du scrutin :

1^{er} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15 voix

A obtenu :

Madame Sandra ETNA : 28 voix (vingt-huit)

Madame Sandra ETNA ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer 1^{ère} membre du Bureau communautaire et la déclare installée.

2^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14 voix

A obtenu :

Monsieur Cédric D'IMPERIO : 27 voix (vingt-sept)

Monsieur Cédric D'IMPERIO ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 2^{ème} membre du Bureau communautaire et le déclare installé.

3^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15 voix

A obtenu :

Monsieur Eric ORIVES : 28 voix (vingt-huit)

Monsieur Eric ORIVES ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 3^{ème} membre du Bureau communautaire et le déclare installé.

4^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16 voix

A obtenu :

Monsieur Jacques GEIGUER : 31 voix (trente et une)

Monsieur Jacques GEIGUER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 4^{ème} membre du Bureau communautaire et le déclare installé.

5^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15 voix

A obtenu :

Madame Audrey CHOVA : 29 voix (vingt-neuf)

Madame Audrey CHOVA ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer 5^{ème} membre du Bureau communautaire et la déclare installée.

6^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16 voix

A obtenu :

Monsieur Georges BONNET : 31 voix (trente et une)

Monsieur Georges BONNET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 6^{ème} membre du Bureau communautaire et le déclare installé.

7^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15 voix

A obtenu :

Monsieur Yves VEYRENC : 29 voix (vingt neuf)

Monsieur Yves VEYRENC ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 7^{ème} membre du Bureau communautaire et le déclare installé.

8^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14 voix

A obtenu :

Madame Magali MONIER : 26 voix (vingt-six)

Madame Magali MONIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer 8^{ème} membre du Bureau communautaire et la déclare installée.

9^{ème} membre du Bureau communautaire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16 voix

A obtenu :

Monsieur Pierre CHAPUIS : 30 voix (trente)

Monsieur Pierre CHAPUIS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de le proclamer 9^{ème} membre du Bureau communautaire et le déclare installé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 Avril 2026.

La Présidente,
Marion HOUETZ.



La secrétaire de séance,
Marie-France FABREGES.